



Etablissement  
Public Territorial

**Séance ordinaire du Bureau territorial du 11 mai 2021  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION n°2021-05-11\_2328**

**Convention partenariale avec le  
"Club Face Paris-Saclay" afin de déployer le  
dispositif "La France, Une chance", sur le  
territoire essonnien du territoire.**

L'an deux mille vingt et un, le 11 mai à 13h15 les membres du Bureau de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis dans les locaux de l'EPT à Orly, sis 11 avenue Henri Farman, en séance mixte présentielle/visioconférence en application de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 prorogé par la loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire n°2020-1379 du 14 novembre 2020. La séance étant ouverte par son Président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 5 mai 2021 et le quorum étant réduit à un tiers des membres présents.

Nom	Prénom	Fonction	Présent	Représenté
LEPRÊTRE	Michel	Président	X	
DAUMIN	Stéphanie	1 <sup>ère</sup> vice-présidente	X	
VIELHESCAZE	Camille	2 <sup>ème</sup> vice-présidente	V	
DELL'AGNOLA	Richard	3 <sup>ème</sup> Vice-président	-	
DEFREMONT	Jean-Marc	4 <sup>ème</sup> vice-président	X	
BENSARSE REDA	Lamia	5 <sup>ème</sup> vice-présidente	X	
BENCHEIKH	Imène	6 <sup>ème</sup> vice-président	V	
DECROUY	Clément	7 <sup>ème</sup> vice-président	V	
MARCHAND	Romain	8 <sup>ème</sup> vice-président	V	
VALA	Cécilia	9 <sup>ème</sup> vice-présidente	V	
GONZALES	Elise	10 <sup>ème</sup> vice-présidente	-	
GROUSSEAU	Jean-Jacques	11 <sup>ème</sup> vice-président	V	
VILAIN	Jean-Marie	12 <sup>ème</sup> vice-président	V	
LABROUSSE	Sophie	13 <sup>ème</sup> vice-présidente	V	
GRILLON	Eric	14 <sup>ème</sup> vice-président	-	
LAURENT	Jean-Luc	15 <sup>ème</sup> vice-président	V	
MARCILLAUD	Bruno	16 <sup>ème</sup> vice-président	X	
LALLIER	Nathalie	17 <sup>ème</sup> vice-présidente	V	
YAVUZ	Métin	18 <sup>ème</sup> vice-président	X	
DUFOUR	Jean-Marc	19 <sup>ème</sup> vice-président	V	
LAFON	Gilles	20 <sup>ème</sup> vice-président	X	
AGGOUNE	Fatah	1 <sup>er</sup> Conseiller délégué	V	
GAUDIN	Philippe	2 <sup>ème</sup> Conseiller délégué	X	
ID ELOUALI	Ali	3 <sup>ème</sup> Conseiller délégué	V	
BELL-LLOCH	Pierre	4 <sup>ème</sup> Conseiller délégué	V	

<b>Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau territorial</b>			25
<b>N° de délibérations</b>	<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Votants</b>
2328 - 2339	22		22

## Exposé des motifs

Créé le 1er janvier 2016, l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre (EPT), regroupant 24 communes, dont 6 situées en Essonne, constitue un territoire majeur de la métropole. Il s'agit du territoire le plus peuplé de la Métropole du Grand Paris après Paris, avec près de 700 000 habitants, dont 200 000 en Quartiers Politique de la Ville (QPV) et Quartiers de Veille Active (QVA), et du 3ème pôle économique après Paris et Paris Ouest La Défense.

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est chef de file sur son territoire en matière de Développement économique, d'Emploi et de Politique de la Ville. Il porte des ambitions fortes tant pour trouver des solutions aux impacts économiques et sociales de la crise que pour un développement économique durable, innovant, solidaire et inclusif, aux bénéficiaires de ces habitants, notamment de celles et ceux des QPV. Dans ce cadre, l'EPT développe des politiques publiques dans les champs du développement économique, de l'emploi et de la cohésion sociale : Projet de territoire, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT), Vitrine de l'Emploi, Loi Pacte, Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), Contrats de Transition Ecologique (CTE), Territoire d'industrie, Contrat de Ville, Schéma pour des achats socialement et écologiquement responsables, .... Ces dernières permettent de mailler le territoire, de créer du lien et de la cohérence dans et entre ces écosystèmes, permettant d'avoir une connaissance plus fine des besoins et attentes des entreprises, des associations (recrutement, transition, implantation, responsabilité sociétale des entreprises (RSE), développement de leur marché, ...), des acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion mais également des citoyens grâce aux équipes qui œuvrent au plus près du terrain, en lien avec les Villes. Depuis 2017, l'Etat développe deux dispositifs : le Plan 10 000 entreprises et le Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE) proposant ainsi aux entreprises qui souhaitent devenir inclusives de s'engager, durant trois ans, sur 13 thématiques au choix, en fonction de leur possibilité (apprentissage, parcours d'insertion, embauche des personnes handicapées, ...), notamment en direction des habitants des QPV. Ces dispositifs ont été regroupés sous l'intitulé "La France, Une Chance".

En Essonne, la DIRECCTE 91 a mandaté le "Club FACE Paris-Saclay" pour déployer ces dispositifs, via la création d'un club d'entreprises départemental, qu'il coordonne avec l'appui des services de l'État. Ce dernier s'attache à accompagner les entreprises dans leur démarche inclusive, dans le cadre de la lutte contre toutes les discriminations et exclusions. En cette période de crise sanitaire, d'augmentation du chômage, des difficultés d'insertion dans le monde du travail notamment des jeunes et des habitants des QPV, ... ces dispositifs sont un outil supplémentaire pour créer du lien entre le monde de l'entreprise et les citoyens du territoire de l'EPT.

Compte tenu des intérêts convergents pour le développement d'une économie inclusive et de l'emploi, et désireuses de mutualiser nos connaissances et compétences, l'EPT Grand Orly Seine Bièvre et le "Club Face Paris-Saclay", s'emploieront à aider les entreprises à répondre à leurs engagements en mobilisant leurs équipes respectives. Ceci afin qu'ils bénéficient au mieux aux habitants du territoire, et notamment aux 200 000 habitants des QPV et des QVA.

La présente convention de partenariat a donc pour objet de préciser et rendre opérationnel le déploiement du dispositif "La France, Une chance" sur le territoire essonnien de l'EPT, en accompagnant, ensemble, les entreprises dans cette démarche inclusive et de responsabilité sociétale. Ainsi, la déclinaison opérationnelle de ces objectifs se fera par :

- La participation de l'EPT aux instances de gouvernance mises en place par le "Club Face Paris-Saclay" dans le cadre de "La France, Une chance" afin de co-définir les axes d'orientations et de suivre le déploiement du dispositif. La partie administrative sera réalisée par le "Club Face Paris-Saclay".
- Par des processus de travail et d'outils de communication facilitant la mobilisation des entreprises, l'identification de celles intéressées, leurs informations concernant les politiques publiques mises en place par l'Etat et l'EPT, la valorisation des actions réalisées ainsi que des entreprises signataires, des associations et institutions de l'emploi, de la formation et de l'insertion partenaires, ... Des événements mutualisés, ou non, de portée locale ou départementale viendront compléter ces moyens de communication et de valorisation des acteurs et actions réalisées.
- La mise en place d'un groupe de travail permettra de recenser les engagements pris par les entreprises, les modalités de réponses apportées, leur suivi, la valeur ajoutée de ces dispositifs... Ce groupe de travail réunira l'ensemble des services de l'EPT concernés (Chargée de mission Relation entreprises de l'EPT, Cheffes de projet Politique de la Ville, Chargée de mission emploi / ESS, Cheffe de projet Développement économique et Emploi dans les QPV) ainsi que la Chargée de mission du "Club Face Paris-Saclay" et veillera, autant que faire se peut, à ce que

les engagements pris bénéficient aux habitant-es du territoire (partenariat avec les établissements en réseau d'éducation prioritaire REP et REP + ; lien avec les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ; les centres de formation ; les publics suivis par les Missions Locales (ML), les Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE), ...).

➤ La co-construction et le partage des bilans des engagements et des actions réalisées.

La mise en œuvre de "La France, Une chance" diffère d'un département à un autre. C'est pourquoi, il s'agit d'une Convention de partenariat avec le "Club Face Paris-Saclay" pour la partie essonnoise du territoire. Les services de l'EPT souhaitent développer le même processus dans le Val de Marne. La présente délibération a pour objet d'autoriser le Président de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre à signer la Convention de partenariat entre l'EPT et le "Club Face Paris-Saclay" relative au déploiement, sur la partie essonnoise du territoire, du dispositif « La France, Une chance ».

## DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** la délibération n°2018-02-13\_914 relative à la définition de la compétence développement économique de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;

**Vu** la délibération n°2020-07-15\_1867 du conseil territorial portant délégations de pouvoir du conseil territorial au bureau ;

**Considérant** que cette action s'inscrit dans les objectifs de l'EPT en matière de développement économique, d'emploi et de la Politique de la Ville ;

**Considérant** que le partenariat entre le "Club Face Paris-Saclay" et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a vocation à contribuer aux solutions pour faire face aux impacts économiques et sociales de la crise ainsi que pour un développement économique solidaire et inclusif, aux bénéfices de ses habitant-es, notamment de celles et ceux des Quartiers Politique de la Ville ;

**Considérant** qu'il est nécessaire d'établir une Convention de partenariat afin de traduire de manière opérationnelle l'organisation et les actions déployées en commun par l'EPT et le "Club Face Paris-Saclay" ;

**Considérant** que cette convention de partenariat est conclue à titre gratuit ;

**Entendu** le rapport de M. Fatah Aggoune ;

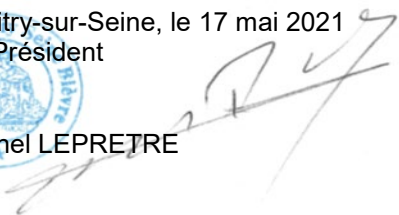
Sur proposition de Monsieur Le Président,

### Le Bureau territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve la Convention de partenariat avec le "Club Face Paris-Saclay" portant sur le déploiement du dispositif "la France, Une chance" sur le territoire essonnien de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre, annexée à la présente.
2. Autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention de partenariat et tout document afférent.
3. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

#### Vote : Pour 22

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 17 mai 2021 ayant été publiée le 17 mai 2021

A Vitry-sur-Seine, le 17 mai 2021  
Le Président  
  
Michel LEPRETRE

## CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

L'association « **Club Face Paris-Saclay** », association loi de 1901, domiciliée 15 avenue de Norvège, 91140 Villebon-sur-Yvette représentée par Jean-Luc CALONNE en sa qualité de Président, ci-après désignée "Club Face Paris-Saclay" ;

D'une part,

ET

L'**Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre**, domicilié 2 Avenue Youri Gagarine 94 400 VITRY-SUR-SEINE , représenté par Michel LEPRETRE, en sa qualité de Président, dûment habilité par délibération du bureau n° \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_ ;  
Ci-après désigné par l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre (EPT GOSB/ EPT 12)

D'autre part,

-----

### Préambule

Le « **Club Face Paris-Saclay** », est membre du réseau national de la Fondation Agir Contre l'Exclusion, grand réseau d'entreprises dédié à la RSE en France.

L'objectif de l'association est de renforcer l'engagement sociétal des entreprises et des partenaires locaux, en poursuivant un objet social de lutte contre toutes formes d'exclusion, de discrimination ou de pauvreté. Le « club Face Paris-Saclay » souhaite placer les entreprises essonniennes au cœur de la lutte contre les exclusions et les responsabiliser face à des enjeux d'intérêt général.

A ce titre, ce club poursuit quatre finalités : agir en faveur de l'emploi, lutter contre toutes les formes d'exclusion, lutter contre toutes les discriminations, lutter contre la pauvreté. Véritable réseau d'entreprises où se conjuguent innovation, action, expérimentation le « club FACE Paris-Saclay » organise sa mission autour de trois champs : Education, emploi et Entreprises.

Lancée en juillet 2017, « La France, une chance, les entreprises s'engagent » est une initiative de l'Etat pour permettre à chacun de trouver sa place dans la société, avec comme objectif que 10 000 entreprises de tous les territoires s'engagent pour l'inclusion dans l'emploi. Cette action repose sur deux dispositifs : le Plan 10 000 entreprises<sup>1</sup> et le Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE)<sup>2</sup> proposant aux entreprises de s'engager sur 13 thématiques, notamment en direction des habitants des Quartiers Politique de la Ville (QPV).

En Essonne, la dynamique a été lancée en mai 2019 par la présentation du plan de mobilisation des entreprises, puis par la signature de la Charte d'engagement au club d'entreprises « L'Essonne une chance, les entreprises s'engagent » en juillet 2019. Le «Club FACE Paris-Saclay», leader de clubs d'entreprises, coordonne avec l'appui des services de l'État le club départemental.

<sup>1</sup> Engagement de 10.000 entreprises au niveau national, soit en moyenne 100 par département, d'ici à 2022. Le terme entreprise doit être considéré de manière large et englobe l'agriculture et l'artisanat ;

Créer des « clubs départementaux » dans les régions s'appuyant sur les clubs entreprises déjà existant ;

Favoriser les échanges pour inspirer, mutualiser et multiplier les actions concourant à une croissance inclusive.

<sup>2</sup> Il s'agit d'un engagement pris par les entreprises souhaitant œuvrer en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville avec des objectifs « ambitieux, chiffrés et évalués ». Ce programme, lancé en juillet 2018

**L'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre** est un Établissement public de coopération intercommunale créé au 1er janvier 2016 qui regroupe 24 communes du Val de Marne et de l'Essonne. Il exerce 12 compétences dont celle du développement économique. Afin de partager une vision et une ambition commune du territoire, de ses enjeux et des actions à mettre en œuvre à l'horizon 2030, l'EPT a élaboré un projet de territoire s'articulant autour de 4 exigences pour un développement de territoire durable, solidaire, inclusif, attractif et innovant, dont une qui doit permettre de favoriser les emplois et l'insertion des habitants.

La responsabilité sociétale et environnementale permet aux entreprises, associations et collectivités de prendre en compte les enjeux de développement durable dans leurs activités, en lien avec toutes les parties prenantes : salariés, clients, prestataires, concurrents, habitants, pouvoirs publics... Le rôle de chacun, en coresponsabilité, est essentiel, de même que l'ancrage local des actions menées.

Loi Pacte, Projet de territoire, Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), Contrats de Transition Ecologique (CTE), Territoire d'industrie, Contrat de Ville, feuille de route du Développement économique et Emploi, Schéma pour des achats socialement et écologiquement responsables, la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)/ Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) est un sujet éminemment transversal, qui doit s'inscrire dans l'écosystème local (RSE-Territoriale) pour co-constituer ensemble un projet de territoire responsable.

**Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :**

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

Cette convention a pour objectif de préciser les conditions de partenariat entre l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et le « Club FACE Paris-Saclay » dans le cadre du déploiement du Plan 10 000 entreprises et du PAQTE en Essonne.

L'objectif d'utilité sociale de ces deux dispositifs est de recenser, valoriser, accompagner et promouvoir les entreprises inclusives du territoire essonnien. En effet, il s'agit d'un ou de plusieurs engagements pris par les entreprises souhaitant œuvrer en faveur des habitants, notamment des quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec des objectifs « ambitieux, chiffrés et évalués ». Les entreprises sont mobilisées autour de quatre axes :

1. Sensibiliser, pour une meilleure compréhension du monde de l'entreprise ;
2. Former, pour un accès à l'apprentissage facilité ;
3. Recruter, pour favoriser le développement de l'emploi dans ces quartiers ;
4. Acheter, pour développer les achats responsables et inclusifs.

Pour réaliser ces engagements, les objectifs sont notifiés dans le cadre d'une convention triennale aux entreprises signataires.

Nommé par la DIRECCTE IDF, le « Club FACE Paris-Saclay » est le club leader coordinateur du mouvement des entreprises socialement engagées en Essonne. Il coordonne la mise en œuvre du dispositif en partenariat avec les autres Clubs Leader : CCI ESSONNE, CMA, CPME 91, FACE Corbeil, FFB 91 et le MEDEF 91.

La présente convention a pour objet de définir :

- Les modalités de partenariat entre l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre et le « Club FACE Paris-Saclay » dans le cadre du Plan 10 000 entreprises/PAQTE,
- Le mode d'évaluation et de suivi réguliers des actions menées.

## ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

**Le « Club FACE Paris-Saclay » s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre tout en œuvre pour :**

- Inviter l'EPT à participer aux COPIL, COTECH et tout autre outil de gouvernance mis en place par le « Club FACE Paris-Saclay » pour déployer le dispositif sur le territoire avec les partenaires ;
- Accompagner l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre dans la promotion du dispositif Plan 10 000 entreprises/PAQTE, notamment en fournissant aux équipes concernées des éléments de langage mettant en exergue les avantages pour les dirigeants-entreprises à intégrer ce dispositif dans le contexte actuel de la COVID, en partageant des outils de communication, en valorisant des exemples d'entreprises satisfaites et participantes... :
  - ✓ Transmission d'un powerpoint de présentation du dispositif ;
  - ✓ Présentation de la démarche de promotion auprès des équipes en charge de la relation-entreprises de l'EPT ;
  - ✓ Organisation de rendez-vous en binôme avec les entreprises pressenties ;
- Etablir un mode de travail collaboratif entre la chargée de mission du « Club FACE Paris-Saclay » en charge du territoire essonnien de l'EPT pour le déploiement de ce dispositif et la chargée de mission Relation entreprises de l'EPT, sur la base :
  - ✓ de mettre en place une communication fluide et réactive ;
  - ✓ du partage d'information, notamment de la liste des entreprises déjà contactées par le « Club FACE Paris-Saclay » et n'ayant pas signé la Charte, afin de repérer celles collaborant déjà avec l'EPT, pouvant être ressollicitées, ou non, par la chargée de mission Relation Entreprises ; Créer des outils de suivi pour les entreprises contactées afin de ne pas les sursolliciter ;
  - ✓ de la prise en charge de l'aspect administratif de la Charte, à savoir établir avec les entreprises orientées par la chargée de mission Relation entreprises de l'EPT, les engagements auxquels elles souhaitent souscrire et la réalisation des documents adéquates (Chartes, ...) ;
  - ✓ d'informer l'EPT des engagements pris par les entreprises et envisager dans le cadre d'un groupe de travail de la façon dont accompagner les entreprises du territoire dans la réalisation de leur engagement. Ce groupe de travail pourra être composé de la Chargée de mission Face, de la Chargée de mission Relation entreprises de l'EPT, des Chefs de projet Politique de la Ville concernés, de la Chargée de mission Emploi / ESS, la Cheffe de projet développement économique et Emploi dans les QPV. La périodicité de ces groupes de travail sera définie ultérieurement. Le « Club Face Paris-Saclay » partagera le tableau de suivi de ces engagements ;

- ✓ de réaliser des événements départementaux de valorisation du dispositif en invitant l'EPT et en intégrant son logo sur les différents outils de communication (cf. paragraphe communication) ;
- ✓ de venir en appui de l'EPT dans l'accompagnement des entreprises sur leur démarche RSE en lien avec les collègues en charge de ce projet ;
- ✓ de participer à des actions de valorisation de ce dispositif, des engagements, des dispositifs Etat mise en place par l'EPT ou ses partenaires, notamment en mutualisant des actions communes d'information (au sein des équipements économiques de l'EPT, des clubs d'entreprises du territoire ; mise en place d'ateliers/Webinaires thématiques en lien avec les différents engagements, ...). Le planning sera envisagé en lien avec les chargées de Relation entreprises et Appui RH, avec un objectif de 3 par an sur l'ensemble du territoire (cet objectif s'adaptera et se réajustera en cours d'année en fonction des aléas rencontrés).  
Ces actions pourront être mutualisées avec le pilote du Plan 10 000 entreprises/PAQTE du Val de Marne, afin d'avoir une cohérence et une visibilité des actions réalisées sur l'ensemble du territoire.
- ✓ de valoriser toutes les actions mises en œuvre par et avec l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en matière de promotion de la RSE-T à l'échelle départementale dans le cadre du Plan 10 000 entreprises/ PAQTE, dans le cadre des actions réalisées ainsi que dans sa communication sur ce dispositif (ex : site La France une chance pour réussir) ;
- ✓ Co-construire et partager les bilans des engagements et des actions réalisées.

**L'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre tout en œuvre pour :**

- Identifier, recenser et établir, grâce à la Chargée de mission Relation entreprises, les collègues concernées et les partenaires, une liste d'entreprises partenaires sensibles au mouvement « la France, une Chance » et à la RSE-T pour la partager avec la Chargée de mission du « Club Face Paris-Saclay » ;
- Sensibiliser dans le cadre des rencontres avec les entreprises réalisées par la Chargée de mission Relation entreprises, les interlocuteurs à la question de l'inclusion et de la RSE-T puis orienter une vingtaine d'entreprises intéressées par an vers la Chargée de mission du « Club Face Paris-Saclay » ;
- Participer au groupe de travail mis en place dans le cadre de l'accompagnement et du suivi des engagements pris par les entreprises (mise en relation avec les structures scolaires, emploi, insertion, formation, associations, ... mobilisées au sein des QPV situés sur le territoire de l'entreprise concernée et élaborer des outils permettant l'articulation entre les engagements de ces dispositifs et les projets Contrats de ville) et de remplir conjointement les tableaux de suivis des engagements ;
- Organiser des événements permettant d'informer des entreprises et des partenaires sur ce dispositifs (Ateliers, Webinaires, ...) en mutualisant avec les actions développées en interne (via le service Appui RH, les structures économiques de l'EPT) en collaboration avec le « Club Face Paris-Saclay » et éventuellement le pilote du Val de Marne pour des événements couvrant toutes les entreprises du territoire ;

- Co-élaborer et participer à la mise en œuvre d'événements partenaires fédérateurs (ateliers/webinaires thématiques, forums, matinale RSE...) en collaboration avec les clubs Leaders du Plan 10 000 entreprises/ PAQTE ;
- Prospector, être en veille auprès des partenaires du territoire sur les besoins des entreprises dans le cadre d'un travail en réseau à l'échelle du territoire essonnien ;
- Valoriser les actions développées par le « Club Face Paris-Saclay » par le biais de différents outils de communication (cf. paragraphe Communication) ;
- Participer à la réalisation des bilans des engagements et des actions réalisées avec le « Club Face Paris-Saclay ».

### **ARTICLE 3 : EVALUATION ET SUIVI DES ACTIONS**

L'évaluation et le suivi de l'ensemble des actions, dont celles de la communication, se feront conjointement, notamment dans le cadre du groupe de travail à partir du tableau des engagements des entreprises. Ces derniers comprennent des indicateurs auxquels seront ajoutées des mentions spécifiques QPV. Ces éléments seront co-construits avec les membres du groupe de travail et annexés au présent document. La régularité et la temporalité de ce groupe de travail permettront une évaluation et un suivi régulier des objectifs de cette convention.

### **ARTICLE 4 : VALORISATION/COMMUNICATION**

L'ensemble des supports de communication propres au Plan 10 000 entreprises/PAQTE sera géré par le « Club FACE Paris-Saclay » :

- Ils seront validés par l'EPT à partir du moment où son nom et son logo y sont associés ;
- avec des compléments éventuels des services de Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

#### **Le « Club FACE Paris-Saclay » s'engage à :**

Associer systématiquement l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre :

- En amont des événements et des actions organisés par le Comité de pilotage du Plan 10 000 entreprises/PAQTE afin d'avoir une action coordonnée et réfléchie sur les thématiques qui touchent les entreprises du territoire essonnien ;
- Apposer le logo de l'EPT sur tous les documents d'information et de promotion (tracts, affichettes, affiches, plaquettes...) qu'elle édite et sur le site internet « L'Essonne : Une chance », après accord de l'EPT ;

Par ailleurs, le « Club FACE Paris-Saclay » transmettra au minimum un article par semestre sur les activités du Plan 10 000 entreprises/PAQTE à la Cheffe de projet Développement économique et Emploi dans les QPV de l'EPT. Le « Club Face Paris-Saclay » transmettra également à l'EPT les actions des entreprises du territoire à valoriser.

Le soutien de l'EPT devra être clairement annoncé dans tous les communiqués de presse, dossiers de presse, conférences de presse, encarts publicitaires, site internet et lors des annonces relatives aux activités ou manifestations organisées dans le cadre du Plan 10 000 entreprises/ PAQTE, après accord de celui-ci.



#### **L'Etablissement Public Territorial s'engage à :**

- Apposer le logo « La France une chance » et le bandeau de logo des clubs leader du mouvement sur les documents d'information et de promotion en lien avec ce dispositif qu'il publie sur internet (site internet, réseaux sociaux...);
- Publier une page dédiée sur le site de l'EPT relatif à ces dispositifs : présentation de la démarche, nom des référents (Essonne/Val de Marne), lien vers le site internet Essonne-lafrance-unechance.fr ...
- Intégrer des articles / informations sur ce sujet et sur les réussites dans les outils de communication jugés opportuns par l'EPT ;
- Communiquer sur l'activité du Plan 10 000 entreprises/PAQTE "L'Essonne - La France, Une Chance" pour qu'il gagne en visibilité sur le territoire.

La charte graphique du Plan 10 000 entreprises doit être scrupuleusement respectée dans toutes ses indications (transmises par le « Club Face Paris-Saclay »). En contrepartie, l'EPT fournira à son tour les éléments de sa charte graphique (logotype).

Un exemplaire de chaque support de communication devra être communiqué au « Club FACE Paris-Saclay ».

#### **ARTICLE 5 : MODALITES FINANCIERES ET DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue à titre gratuit.

La présente convention entre en vigueur dès sa signature par la dernière des parties et ce, jusqu'au 31 décembre 2022. Elle est renouvelable deux fois par tacite reconduction pour une durée maximale de quatre ans.

Le « Club Face Paris-Saclay » et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se réservent le droit de ne pas renouveler la convention, sans qu'il soit nécessaire de motiver cette décision, en le signifiant par courrier recommandé avec accusé de réception, au moins 1 mois avant l'échéance annuelle de la convention.

#### **ARTICLE 6 : AVENANT**

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

#### **ARTICLE 7 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

En cas d'inexécution des obligations de l'une des parties, la convention est, sauf cas de force majeure, résiliée de plein droit, dans les conditions fixées comme suit :

- la résiliation ne peut intervenir qu'à la suite de la mise en demeure de la partie défaillante par l'autre partie d'accomplir ses obligations, dans un délai fixé par la mise en demeure.

Ce délai ne peut être inférieur à 15 jours et supérieur à 3 mois ; au cours de cette période, les deux parties sont tenues d'exécuter leurs obligations contractuelles.

- le délai court à compter de la notification de la mise en demeure expédiée en LRAR ; celle-ci doit être dûment motivée.

Le « Club Face Paris-Saclay » et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se réservent le droit de résilier unilatéralement la présente convention en l'absence de toute faute des cocontractants pour motif d'intérêt général.

#### **ARTICLE 8 : RECOURS**

En cas de litiges sur l'interprétation des stipulations de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, la juridiction compétente sera le Tribunal Administratif de Melun

Fait à Villebon-sur-Yvette, en deux exemplaires le :

...../...../.....

Pour Club FACE Paris-Saclay

...../...../.....

Pour l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Le Président  
Jean-Luc CALONNE

Le Président  
Michel LEPRETRE

## ANNEXE

- I. CHARTRE D'ENGAGEMENT ENTRE L'ÉTAT ET LES ENTREPRISES ADHERENTES AU CLUB D'ENTREPRISES DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIONS EN FAVEUR DE L'INCLUSION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE.
- II. AVENANT RELATIF AUX ENGAGEMENTS PRIS PAR L'ENTREPRISE SIGNATAIRE



**CHARTRE D'ENGAGEMENT ENTRE L'ÉTAT ET LES ENTREPRISES ADHERENTES AU CLUB  
D'ENTREPRISES DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE  
POUR LA MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIONS EN FAVEUR DE L'INCLUSION ET DE  
L'INSERTION PROFESSIONNELLE**

Entre

L'Etat, représenté par Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet de l'Essonne

*D'une part,*

Et

Les entreprises représentées par :

**La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne**, représentée par, Monsieur Emmanuel MILLER, président,

**La Chambre de Métiers et de l'Artisanat**, représentée par Monsieur Laurent MUNEROT, président,

**La Confédération des Petites et Moyennes Entreprises de l'Essonne**, représentée par, Monsieur Didier MOINEREAU, président,

**Le MEDEF Essonne**, représenté par Monsieur Henri DEMONCEAUX, Vice-président

**La Fédération Française du Bâtiment**, représentée par Monsieur Fabien DAURAT, président,

**Le Club FACE Corbeil Essonne**, représentée par Monsieur MEFTAH MAHMOUD, président

**Le Club FACE PARIS-SACLAY**, représenté par Madame BIETH Laurence, présidente,

adhérentes au Club d'entreprises départemental « **l'Essonne, une chance. Les entreprises s'engagent** », qui seront désignées dans le texte par « **Les leaders du club** », **Le Club FACE PARIS-SACLAY** est désigné « **Coordonnateur de club** »

*D'autre part,*

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

Dans la continuité de la mobilisation nationale « La France, une chance pour chacun » du 22 mai 2018, le Gouvernement a souhaité mettre en œuvre les moyens qui permettront à chacun de trouver sa place dans la société, quels que soient ses difficultés, ses orientations, le territoire sur lequel il vit ou ses origines. Cela nécessite une implication de tous les acteurs : l'Etat, les élus de la République, les acteurs économiques et sociaux.

L'objectif est de créer les conditions d'une croissance inclusive à même de concilier l'économique et le social et de renforcer notre pacte républicain.

Pour répondre à cet enjeu, le meilleur levier de l'inclusion est l'accès à l'emploi, pour lequel la mobilisation des entreprises est essentielle. L'objectif est de reconnaître leur rôle majeur dans la cohésion sociale du pays et leur force de transformation en facilitant et accompagnant la mise en œuvre d'engagements volontaires, innovants et concrets en faveur du développement des compétences, de l'orientation et de l'accès au marché du travail de nos concitoyens, en particulier les plus fragiles.

Dans cette perspective, un plan de mobilisation national des entreprises a été lancé par le Président de la République, le 17 juillet 2018. Ce plan s'articule avec les dynamiques et les dispositifs existants, notamment avec le Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PAQTE). Initié en juillet 2018 par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, le PAQTE vise à la mobilisation des entreprises sur quatre axes d'intervention en faveur des publics des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (offre de stages, alternance, méthode de recrutement sans discrimination, achats responsables).

Les engagements des entreprises et les résultats obtenus dans le cadre du PAQTE peuvent être valorisés dans le cadre du plan 10 000 entreprises.

« **Les leaders du club** », adhérents du club d'entreprises « **l'Essonne, une chance. Les entreprises s'engagent** », souhaitent s'inscrire dans cette démarche. En signant la présente charte, les entreprises manifestent leur volonté de travailler ensemble et avec l'ensemble de leurs partenaires publics et privés au service de l'inclusion dans l'emploi.

### **Article 1 – Objet de la charte**

La présente charte prévoit les engagements des entreprises membres, cités en annexe dans l'avenant à la présente, adhérentes du club d'entreprises départemental « l'Essonne, une chance. Les entreprises s'engagent » au titre de leur intervention volontaire en faveur de l'inclusion et de l'insertion professionnelle.

Elle prévoit également les moyens d'accompagnement mis en œuvre par l'Etat pour faciliter la mise en œuvre et le suivi des engagements, ainsi que la convergence des besoins des membres du club d'entreprises départemental « l'Essonne, une chance. Les entreprises s'engagent » et des publics du territoire.

### **Article 2 – Domaines d'intervention et engagements du club d'entreprises départemental « l'Essonne, une chance. Les entreprises s'engagent »**

#### **Article 2.1 – Domaines d'intervention et engagements des entreprises**

En cohérence avec les priorités nationales, les thématiques d'intervention retenues pour la présente entreprise feront l'objet d'un avenant mentionnant également la liste des membres et leurs référents. Certains d'entre eux donnent lieu à la fixation volontaire d'une cible de réalisation sur la durée de la charte. Cet avenant à la charte sera rédigé, avec l'appui, des Direccte ou son représentant désigné dans chaque département.

- Accueil des stagiaires de 3<sup>ème</sup> issus des QPV
- Contribution à l'orientation et aux « parcours avenir » de découverte de l'entreprise
- Accès de tous les jeunes à l'apprentissage et à l'alternance, en particulier jeunes des QPV et jeunes handicapés
- Réalisation de parrainages
- Accompagnement et recrutement de jeunes en parcours d'insertion (E2C, EPIDE,

- Garantie jeunes, etc.)
- Partenariats renforcés avec les réseaux de l'inclusion et de l'IAE (accompagnement, formation, recrutement)
- Accompagnement et recrutement de travailleurs handicapés
- Recrutement dans le cadre de l'expérimentation « Emplois francs »
- Accompagnement et recrutement de réfugiés (programme Hope...)
- Formation et insertion dans l'emploi de personnes (dont jeunes) placées sous main de justice
- Mise en place de démarches innovantes en faveur de « l'emploi/inclusion »
- Participation au changement d'échelle dans l'offre d'insertion par l'économie (clauses sociales marchés publics, politiques d'achats responsables, etc.)
- Mise en situation professionnelle, recrutement de personnes en parcours d'insertion ou issues de parcours d'insertion
- Engagements pour l'accès solidaire aux produits et services (alimentation, énergie, eau, etc.)

La présente charte sera déclinée dans une fiche par entreprise, dans laquelle chaque entreprise résumera ses engagements en prenant soin d'indiquer les objectifs visés à l'attention des publics issus des quartiers prioritaires de la ville (QPV).

#### **Article 2.2 – Engagements des leaders du club d'entreprises**

« *Les leaders du club* » s'engagent à mener les actions suivantes :

- Animation du collectif d'entreprises
- Favoriser la mise en réseau, la coopération et le partage des actions inclusives
- Favoriser le partage des problématiques des entreprises et la mutualisation des réponses
- Solliciter les entreprises non engagées dans le club en suscitant l'envie de participer et d'adhérer à la dynamique
- Favoriser le partage des retours d'expériences et réussites pour s'inspirer mutuellement

#### **Article 2.3 – Rôle du Coordonnateur du club d'entreprises**

En plus des actions à mener citées à l'article 2.2, le Coordonnateur du club d'entreprises s'engage à :

- Réunir le club, à minima une fois par trimestre (En partenariat avec la Direccte et les autres leaders)
- Organiser des interventions de type « présentation de dispositifs et parcours » par les acteurs du service public de l'emploi, les structures de l'inclusion par l'activité économique (IAE), les entreprises adaptées (EA). (En partenariat avec la Direccte et les autres leaders)
- Assurer le suivi de l'avancement des engagements du club par l'agrégation des actions réalisées par les entreprises adhérentes

Le Coordonnateur du club pourra être sollicité au niveau régional pour favoriser le partage des bonnes pratiques

Le Coordonnateur du club pourra être sollicité au niveau national pour partager les besoins des entreprises en termes de politiques publiques de l'emploi avec la Ministre du Travail et le Haut-Commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi

### **Article 3 – Engagements de l'Etat**

Le Haut-Commissariat aux compétences et à l'inclusion par l'emploi, rattaché à la Ministre du Travail, assure la coordination de l'ensemble des Clubs départementaux et notamment le partage au niveau national des bonnes pratiques. Il compilera l'ensemble des reportings départementaux.

Les services de l'Etat s'engagent à apporter un appui pour répondre aux besoins des membres du club d'entreprises départemental « l'Essonne, une chance. Les entreprises s'engagent », à faciliter la concrétisation des engagements et à valoriser les réalisations.

Les services de l'Etat mettront à disposition :

- Un kit disponible en format électronique. Ce kit comprend un descriptif de la situation économique/emploi du département, des fiches pratiques sur les dispositifs, relevant des politiques publiques, intégrés aux thématiques d'action pour guider les membres du club d'entreprises départemental « l'Essonne, une chance. Les entreprises s'engagent » sur les axes les plus sensibles du territoire ;
- Un « carnet d'adresses » répertoriant les interlocuteurs référents sur le territoire.

Pour cet accompagnement, les entreprises pourront s'appuyer sur *les leaders du Club*.

Outre les services de l'État, ils s'appuieront également sur l'ensemble du service public de l'emploi et notamment Pôle emploi, missions locales en lien notamment avec les structures de l'IAE, etc.

### **Article 4 – Durée de la charte**

La présente charte est conclue pour une période d'une année et sera renouvelée par tacite de reconduction. Les engagements des entreprises seront proposés et évalués sur une année civile.

### **Article 5 – Dispositifs de suivi et d'évaluation de la charte**

Les services de l'Etat et le club d'entreprises départemental « l'Essonne, une chance. Les entreprises s'engagent » se réuniront tous les trimestres pour analyser la mise en œuvre de la charte et proposer les aménagements utiles.

Un bilan quantitatif et qualitatif sera réalisé à la fin de chaque année. Il prendra en compte une synthèse des indicateurs communs (cités en annexe) ainsi qu'une synthèse des actions proposées en réponse aux problématiques des entreprises.

### **Article 6 – Dispositifs de communication**

Le Haut-Commissariat aux compétences et à l'inclusion par l'emploi et les Préfets de département organiseront et coordonneront, en complémentarité, les opérations de communication et notamment vis-à-vis de la presse.

Les **leaders du Club** s'engagent à organiser le porte-parolat de leur Club mais également à mobiliser tous membres ou salariés des entreprises pour, par exemple, (témoignages, d'accueillir des journalistes....)

Dans ce cadre, les **leaders du Club** bénéficient d'un droit de regard sur le produit final en échange d'une cession de leur droit à l'image.

Fait à EVRY, le 15 juillet 2019

Le Préfet



Jean-Benoit ALBERTINI

Et les **leaders du Club** départemental « L'Essonne, une chance. Les entreprises s'engagent » :

FACE PARIS-SACLAY



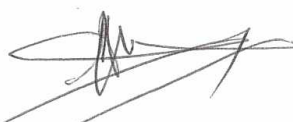
CCI ESSONNE



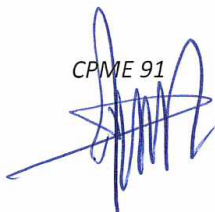
CMA ESSONNE



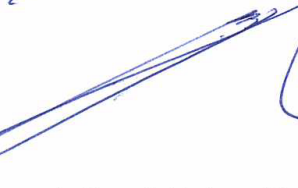
MEDEF ESSONNE



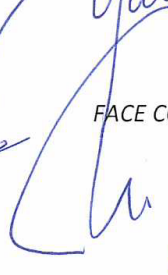
CPME 91



FFB 91



FACE CORBEIL



En présence de la Ministre du Travail, Madame Muriel PENICAUD

LA FRANCE,  
UNE CHANCE.  
**LES ENTREPRISES  
S'ENGAGENT !**  
#LAFRANCEUNECHANCE





## Avenant pour 2021 / 2022



Le Pacte Avec les Quartiers  
pour Toutes les Entreprises

Entreprise :

NB salariés dans l'Entreprise :

Nom du représentant :

Fonction du représentant :

Code NAF / Secteur d'activité :

Adresse de l'Entreprise

Thématiques	Indicateurs associés	Engagements 2021-2022
Accueil des stagiaires de 3ème issus des QPV	Nombre de stages proposés Nombre de jeunes accueillis en stage	
Contribution à l'orientation et aux "parcours avenir" de découverte de l'entreprise	Nombre et nature des actions réalisées dans des établissements scolaires Estimation du nombre de jeunes scolarisés concernés	
Accès de tous les jeunes à l'apprentissage et à l'alternance, en particulier jeunes des QPV et jeunes handicapés	Nombre des recrutements en contrats d'alternance dont part des jeunes QPV ou jeunes handicapés % des alternants dans l'entreprise	
Réalisation de parrainages	Nombre de collaborateurs parrains Nombre de jeunes parrainés dont part des jeunes de QPV ou zones de revitalisation rurale	
"Accompagnement et recrutement de jeunes issus de parcours d'insertion (Garantie jeunes, école 2ème chance, Epide, etc.)"	Nombre de jeunes en parcours accueillis (mise en situation professionnelle, stages, etc.) Nombre de jeunes recrutés issus de ces parcours	
"Partenariats renforcés avec les réseaux de l'inclusion et de l'IAE (Accompagnement, formation, recrutement de personnes issues de IAE, EA, GEIQ)"	Nombre de bénéficiaires accueillis (mise en situation professionnelle, etc.) Nombre de personnes recrutées issues de ces parcours	
Accompagnement et recrutement de personnes handicapées	Taux d'emploi direct de travailleurs handicapés Nombre de recrutement de personnes handicapées	
Recrutement dans le cadre du dispositif "Emplois francs"	Nombre de recrutements de demandeurs d'emploi domiciliés en QPV dans le cadre du dispositif "Emplois francs" et hors dispositif	
Accompagnement et recrutement de réfugiés	Nombre de parrainage de réfugiés réalisés Nombre de réfugiés recrutés	
Formation et insertion professionnelle de personnes, dont jeunes, placées sous-main de justice	Partenariats en faveur de la réinsertion professionnelle de détenus Nombre de détenus accueillis pour mise en situation professionnelle Nombre de recrutement d'anciens détenus	
Mise en place de démarches innovantes "emploi/inclusion"	Démarches innovantes réalisées ou prévues	
"Participation au changement d'échelle dans l'offre d'insertion par l'économique	Démarches réalisées ou prévues	

(Politiques d'achats responsables, sous-traitance dans le cadre de l'OETH, etc.)"		
"Engagements pour l'accès solidaire aux produits et services (Alimentation, énergie, eau, etc.)"	Démarches réalisées ou prévues	

Fait à :

Signature Entreprise :

Le :